

Village de Saint-Antoine

AVIS PUBLIC

(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme)

Le Conseil municipal du village de Saint-Antoine a l'intention d'adopter un arrêté adoptant un nouveau plan rural pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté à l'édifice municipal de Saint-Antoine de 8h00 à 16h00 pendant les jours ouvrables. Prenez note qu'en raison de la situation de COVID-19, les consultations individuelles seront seulement par rendez-vous en téléphonant le (506) 525-4020.

Les objections audit projet d'arrêté présentées par écrit seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra à l'édifice municipal de Saint-Antoine, le 23 mars 2021 à 19h30. Toute personne qui désire défendre ces objections ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Les objections écrites doivent être envoyées à; Vicky Williams, Directrice générale, 4556 rue Principale, Suite 300, Saint-Antoine, NB, E4V 1R3.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE SAINT-ANTOINE

Vicky Williams

Directrice générale



Saint-Antoine

P'tite ville en campagne